

EST. 1927

COLE WILSON

GENTLE CARE DETERGENTS

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sultraspot Color

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Sultraspot Color

Numéro du produit 7866/21474

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cole & Wilson Ltd
Nabbs Lane Chemical Works
Nabbs Lane
Slaithwaite
Huddersfield
HD7 5AT
01484 842353
info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INRS 01 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification**

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger**

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sultraspot Color

Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)
Etiquetage des détergents	5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% agents de surface non ioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT	5-15%
Numéro CAS: —	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	
2-(2-butoxyethoxy) ethanol	5-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
Classification Eye Irrit. 2 - H319	
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)	5-15%
Numéro CAS: 69011-36-5	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	
2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID	5-15%
Numéro CAS: 77-92-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36.

Sultraspot Color

PROPANE-2-OL		1-5%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
STOT SE 3 - H336		
STOT SE 3 - H336		
STOT SE 3 - H336		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Promptly get affected person to drink large volumes of water to dilute the swallowed chemical. Give milk instead of water if readily available. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rinse immediately with plenty of water. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmoiement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbon. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Sultraspot Color

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

Sultraspot Color

DNEL	<p>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³</p>
PNEC	<p>- Eau douce; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 4 mg/kg - rejet intermittent; 3.9 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg - Eau de mer; 0.1 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l</p>

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

PNEC	<p>- Eau douce; 0.44 mg/l - Eau de mer; 0.044 - Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l - Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l - Sol; 33.1 mg/kg</p>
-------------	---

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day</p>
PNEC	<p>- Eau douce; 140.9 mg/l - Eau de mer; 140.9 mg/l - rejet intermittent; 140.9 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l - Sédiments; 552 mg/kg - Sol; 28 mg/kg</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Sultraspot Color

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Acide.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Densité relative	1.03 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Dispersible in Chlorinated Hydrocarbons

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
----------------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------------------	------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
--	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	4 029,45113788
--------------------------	----------------

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
-------------------	--

Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
------------------	--

Sultraspot Color

Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 410,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 2 410,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 764,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 764,0

C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 301,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 301,0

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Sultraspot Color

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2 001,0

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	5 840,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	13 900,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	13 900,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l)	26,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	26,0

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 1-10 mg/l, Poissons
---------------------------------	---

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

Sultraspot Color

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 hours: 440 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: 1535 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 8 jours: 425 mg/l,

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , : >100 mg/l, Bacteria

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(ont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Dispose of in accordance with Local Authority Regulations

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sultraspot Color

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Revision is in accordance with Commission Regulation (EC) No 1272/2008

Date de révision 28/04/2015

Révision 1

Remplace la date 09/09/2014

Numéro de FDS 7866/12300

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.